

La Section Fédérale Retraité-e-s FSU 93
vous présente ses meilleurs vœux.

Unir nos forces, actifs et retraités, ne sera pas superflu
pour faire de 2017 une bonne et heureuse année.

Assemblée Générale des retraité-e-s SFR-FSU 93

Mardi 31 janvier 2017

de 9 h 30 à 13 h

**Bourse Départementale du Travail (Salle de Commission n°1)
1 place de la Libération à Bobigny (Tramway : Station «Place de la Libération»)**

Ordre du jour :

- **Pouvoir d'achat des retraité-e-s.**
- **Budget de la Sécurité Sociale.**
- **Fiscalité.**
- **Questions diverses.**

*A l'issue de notre AG, nous pourrons nous retrouver autour d'un buffet.
Participation aux frais : 6€ par personne.*

**Merci de confirmer, par mail, votre présence au repas à : lafsu93@aol.com
avant le 28 janvier 2017**

Sommaire : p.1 : Assemblée Générale du 31/01/2017 - **p.2** : Loi de financement de la Sécurité Sociale 2017
p.3 : Loi de finances 2017 soumise aux injonctions de Bruxelles !
p.4 : Fonctionnaires - Services publics ; Groupements Hospitaliers de Territoire

N° C.P. : 1016 S 07010 - ISSN : 1247-1003 - Imprimerie Spéciale de la FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex
Tél. : 01.48.96.36.20 - <http://fsu93.org> - email : lafsu93@aol.com - Directeur de la publication : Guy Trésallet - Prix du N° : 2€.
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats de la FSU 93. Conformément à la loi du 08.01.78,
vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 93.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2017

UN ÉQUILIBRE DES COMPTES

EN TROMPE L'OEIL

La loi n° 2016-1827 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 a été promulguée le 23.12.2016.

Par un bel effet d'annonce (électorale ?), le gouvernement affirme que le déficit de la Sécurité Sociale sera ramené à 400 Millions d'€ pour 2017 !

SAUF QU'EN Y REGARDANT DE PLUS PRÈS :

- **Le déficit du FSV (fonds de solidarité vieillesse)** est soigneusement passé sous silence. Ce fonds qui prend en charge ce qui relève de la solidarité pour les retraites (minimum vieillesse, cotisation des chômeurs, majorations de pensions pour 3 enfants) marque un déficit de près de 4 Mds d'€.
- **L'excédent de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse)** s'explique bien, et pour cause par les mesures régressives prises ces dernières années, comme le recul de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, et l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein passant de 41 ans et 6 mois à 43 ans.
- **La branche Famille** est certes à l'équilibre mais on l'explique aisément par les effets de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus (remettant en cause le principe même d'universalité), et par le transfert des allocations - logement au budget de l'Etat (en particulier l'APL dont les conditions d'attribution ont été durcies).
- **La branche Accidents du travail/Maladies professionnelles** dégage un excédent budgétaire de 700 millions €. Et pour cause, puisqu'elle refuse de prendre en charge nombre de maladies et accidents du travail qui lui incombent, se déchargeant sur le régime général et sous-indemnisant les victimes des risques professionnels. Belle aubaine que cet excédent pour les entreprises qui abondent ce financement et qui ne verront pas leur cotisation augmenter !
- **L'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie)** est en légère augmentation (de +1,75% en 2016, à +2,1% pour 2017), mais il ne permettra même pas de financer les dépenses nouvelles : les +2€ pour la consultation des généralistes au 1^{er} mai 2017, et la revalorisation du point d'indice des agents hospitaliers et de leur carrière.
- **Enfin pour réduire le déficit de la branche Maladie**, le gouvernement prévoit 4 Mds d'€

d'économies qui auront de lourdes conséquences notamment pour l'hôpital, déjà asphyxié et les personnels de santé dont on connaît la souffrance au travail, pour les patients avec les conséquences sur la qualité de leur prise en charge et des soins, pour les assurés sociaux, pour la population dont on sait que 36% déclarent avoir des difficultés à payer des actes médicaux mal remboursés (sondage Ipsos/Secours Populaire Français 2016).

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : 2 rapports instructifs

Pour rappel, le CICE d'une enveloppe colossale fixée à **20 MD€ par an**, a été mis en place par le Gouvernement socialiste à l'**automne 2012**, sous la forme d'un amendement qui le dispense d'une étude d'impact à disposition du Parlement. Par ailleurs, dans un contexte de suppression de postes, les services fiscaux sont particulièrement mis à mal pour assurer le suivi de ces autres dispositifs fiscaux.

Un rapport, émanant de la commission des finances du Palais du Luxembourg indique : *«ce nouveau crédit d'impôt qui s'ajoute au paysage de divers mécanismes et dépenses fiscaux vient complexifier notre système fiscal et grever sa lisibilité»*. Le rapport conclut par cette recommandation : *«Engager une réelle réflexion sur la lisibilité et l'efficacité de la fiscalité des entreprises et des dépenses fiscales»*. Par ailleurs, le rapport précise que : *«contrairement à ce que pourrait laisser supposer son intitulé, le CICE n'est pas concentré sur les entreprises qui sont effectivement soumises à la concurrence internationale»*. En effet, toujours selon ce rapport, les entreprises industrielles qui étaient la première cible de ce dispositif ne représentent que 19,4% de la créance, alors que le secteur commercial moins soumis aux impératifs de la compétitivité, bénéficie très amplement des largesses du CICE.

Un autre rapport, piloté par France Stratégie, organisme d'expertise placé auprès du premier ministre fait écho à ce premier rapport parlementaire. **Ce rapport indique que le CICE n'aurait servi à sauver ou créer que 50 000 à 100 000 emplois en 2013/2014 pour 29 MD€ d'aides publiques : chaque emploi aura donc coûté entre 287 000€ et 574 000€ ... d'aides publiques, bien au-delà du coût total de ces emplois en salaires et «charges» estimé à 2,5 SMIC maximum (soit 36 000€).**

QU'ONT DONC FAIT LES ENTREPRISES DE TOUT CET ARGENT ?... SINON SATISFAIRE LES APPÉTITS DES ACTIONNAIRES !

Ce comité de suivi veut mesurer un autre «effet probable» du CICE sur le nombre de mises en faillite... les résultats de ces nouvelles études devraient être connus en janvier 2017.

Et dans le même temps, la Loi de Finances 2017 programme l'augmentation de 6 à 7% du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), à savoir des Milliards d'euros de nouveau accordés aux entreprises et dont on ne peut que questionner la pertinence (voir encadré p2), qui se rajoutent aux exonérations de cotisations patronales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, sans oublier la fraude aux cotisations patronales estimée à 20 Milliards d'euros par la Cour des Comptes !!

VOILÀ AUTANT DE MILLIARDS QUI DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AUTREMENT, C'EST-À-DIRE AU BÉNÉFICE DE LA POPULATION, POUR UNE PRISE EN CHARGE À 100% !

À NOUS DE PARTIR A LA RECONQUÊTE DE LA SÉCU, UN COMBAT VRAIMENT D'ACTUALITÉ !

Jocelyne Bremesse

LOI DE FINANCES 2017 SOUMISE AUX INJONCTIONS DE BRUXELLES !

Le 20 décembre 2016, l'Assemblée Nationale a adopté, en lecture définitive, le dernier projet de loi de Finances 2017 de ce quinquennat.

S'appuyant sur une hypothèse de croissance de 1,5%, jugée très optimiste par le Haut Conseil des Finances Publiques, le gouvernement s'est fixé l'objectif, pour l'an prochain, d'un déficit ramené à 2,7% du PIB...

→ **Des moyens supplémentaires pour l'enseignement, pour la sécurité** à hauteur de 7 Mds d'€.

→ **Mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu** à partir de janvier 2018.

→ **Autres mesures fiscales :**

- Réduction d'impôt à hauteur de 20%, dès janvier 2017, pour 5 millions de contribuables (salaire inférieur à 18 000€ pour un célibataire, 38 000€ pour un couple, plafond majoré de 3700€ par demi-part supplémentaire).
- Réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 33% à 28% pour les PME (bénéfices inférieurs à 75 000€).
- Le secteur associatif bénéficiera d'un crédit d'impôt de taxe de 4% sur les salaires inférieurs de 2,5 Smic.
- Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) passera quant à lui de 6% à 7%.

Notre analyse :

- Depuis 2012, alors qu'elle ne représente que 12% des recettes fiscales, la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 Mds d'€, tandis que celles des particuliers a augmenté de 31 Mds d'€.

- La TVA, impôt invisible et le plus injuste, représente un peu plus de la moitié des recettes fiscales. Il pèse pour plus de 10% sur les revenus d'un foyer modeste, et seulement 6% pour un foyer avec un revenu annuel de 100 000€.
- Le prélèvement à la source rendra plus complexes les relations entre les citoyens et l'administration fiscale. Le taux de recouvrement de la collecte d'impôts est de 99% actuellement. Ce taux sera-t-il le même avec une collecte aux mains des employeurs ? A terme, n'est-ce pas la fusion entre la CSG et l'impôt sur les revenus qui est envisagée ?
- Un peu tard, en fin de quinquennat, le rôle positif des associations est enfin reconnu. L'emploi associatif a fait mieux que résister à la crise post 2008 : entre 2005 et 2015, ses effectifs ont augmenté de 30% (440 000 emplois) quand, dans le même temps, malgré des allègements sociaux et fiscaux massifs, l'emploi privé ne s'accroissait que de 7%.
- Enfin la baisse des impôts n'est pas un bon choix car elle conduit inévitablement à la baisse des dépenses publiques utiles et remet en cause la capacité de réponse aux besoins de la population.

Encore un rendez-vous raté pour une vraie réforme fiscale ambitieuse, plus juste, basée sur la progressivité de l'impôt, accompagnée de la suppression des niches fiscales socialement injustes ou inefficaces, d'une taxation plus forte des revenus financiers et de la fortune, avec une réforme de la fiscalité des entreprises pour qu'elles favorisent les politiques d'emplois, de salaires et d'investissements utiles...

Jocelyne Bremesse

Fonctionnaires Services publics

Avec la campagne des primaires de la droite largement relayée par les médias, nous savons que les services publics sont menacés par des annonces de suppressions massives de fonctionnaires et les fonctionnaires sont menacés par une éventuelle casse du statut de la fonction publique qui leur garantit des droits mais aussi des obligations.

Pourquoi faut-il un statut des fonctionnaires ? Pour que les besoins fondamentaux de la population soient assurés de manière démocratique et efficace.

Il faut pour cela que les **fonctionnaires** -agents du service public- parce qu'ils servent l'intérêt général soient **compétents** (recrutés par concours et formation assurée par l'Etat), **indépendants** (propriétaires de leur grade) et **responsables** (respectueux des principes républicains).

C'est la conception française du service public exprimée dans les conditions de l'époque par le statut de la Loi du 19 octobre 1946 dont le 70^{ème} anniversaire a été commémoré discrètement, statut qui s'est approfondi et étendu en 1983 en définissant les mêmes droits et obligations aux trois fonctions publiques : la fonction publique d'Etat, la fonction publique territoriale, la fonction hospitalière.

Revenir sur cet acquis progressiste aboutirait à un démantèlement total du service public déjà bien attaqué par la mise en concurrence dans certains secteurs (énergie, transports, acheminement des colis) par le traité européen de Maastricht.

Les retraités et les actifs de la FSU ont toute leur place à prendre dans la défense de

ce statut de la fonction publique mis en place à la sortie de la deuxième guerre mondiale pour réaffirmer justement l'indépendance des fonctionnaires de toutes pressions exercées par les administrations locales, régionales.

La défense du service public en France ne peut pas être séparée de la préservation du statut des fonctionnaires. Il est clair que toute attaque contre les fonctionnaires a des conséquences sur les services publics et leurs fonctionnements, et toute diminution des services publics fragilise les fonctionnaires.

Cela se traduit envers la population par une privatisation des services publics de proximité.

Les gouvernements remplacent services publics pérennes par services au public liés à la rentabilité.

Beaucoup de propositions fleurissent sous prétexte d'uniformiser les régimes, mais elles sont des menaces déguisées contre le statut des fonctionnaires (comme de créer une caisse de retraite pour les fonctionnaires, alors qu'actuellement le paiement des pensions, comme celui des traitements, est assuré par le budget de l'Etat).

Nous devons être à l'offensive pour réclamer la prise en compte des besoins nouveaux et prioritaires comme **un service public d'aide à la personne en lien avec la perte d'autonomie**. Le défi écologique, la découverte et la production de médicaments peuvent être des pistes de réflexion pour des activités devant échapper aux lois du marché et du profit...

Josiane Souchet

Groupements Hospitaliers de Territoire

Depuis le 1er juillet 2016 les hôpitaux d'Ile-de-France sont regroupés dans 15 groupements hospitaliers de territoire (GHT).

La Seine-Saint-Denis comprend 3 GHT : **AP-HP** (Bobigny, Bondy, Sevran), **GHT 93-95** (Saint Denis et Gonesse) ; **GHT 93 Est** (Aulnay sous bois, Le Raincy-Montfermeil, Montreuil) et c'est Le Raincy-Montfermeil qui vient d'être désigné «établissement support» pour ce GHT.

L'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard n'intègre pas un GHT en raison de son mode de fonctionnement.

Le ministère présente de façon alléchante cette «modernisation du système de santé», parle de «maillage du territoire», de «prise en charge graduée», prétexte à «consolider les équipes médicales»... «au bénéfice des patients». On ne peut qu'être séduit.

Mais dans le même temps les hôpitaux doivent économiser 3 milliards (déjà des suppressions de postes sont envisagées, d'abord dans les services administratifs mais ensuite...). Pour chaque GHT, les laboratoires seront-ils regroupés sur un seul hôpital ? Les services «imagerie médicale» existeront-ils encore sur les différents lieux ?

En cas d'urgence, que se passera-t-il pour un habitant de Montreuil s'il doit se rendre à Aulnay ?

Nos hôpitaux doivent rester des équipements de proximité, continuer à répondre aux besoins de la population, accueillir les patients dans un temps raisonnable, ne pas pratiquer de dépassements d'honoraires et pour cela recruter de nombreux praticiens.

Le 8 novembre les personnels de santé ont manifesté en France pour alerter la population sur le manque de personnel et sur leurs conditions de travail indignes qui ne permettent plus de répondre aux besoins des malades, sur la privatisation dans les hôpitaux publics.

Des élections auront lieu en 2017, interrogeons ceux qui sollicitent nos suffrages sur leurs intentions dans ce domaine, exigeons une politique audacieuse de santé publique conjuguant éducation, prévention et promotion de la santé.

Danièle Clayette